

**Département de l'Ariège**  
**MAIRIE DE LOUBIERES**

Téléphone : 05.61.05.33.65

Courriel : [mairie.loubieres@orange.fr](mailto:mairie.loubieres@orange.fr)

## **Compte rendu du conseil municipal du 01 Juin 2022**

**Présents :**

Mesdames : VIGNES Fabienne, Muriel CAVAILLES, Anne MORANDEIRA, Nadine LAURENS.

Messieurs : Denis BELARD, Daniel JEAN, Gérard ROUGE, Frédéric JEAN.

**Excusés :** Madame Chantal AUGÉ,

Monsieur Quentin MICHELON.

Secrétaire de séance : Frédéric JEAN.

**Ordre du jour :**

- 1) SMECTOM – Tarification incitative
- 2) Départ à la retraite de Nelson PERIERA
- 3) SIVE
- 4) Révision de la rémunération horaire concernant la convention entre Michel Marty et la Commune
- 5) Election législative des 12 et 19 juin 2022
- 6) Aire de jeux pour enfants
- 7) Bâche incendie « Col-Del-Fach »
- 8) Questions diverses :

**Validation par le conseil municipal du précédent compte rendu, en date du 06 Avril 2022.**

**1) SMECTOM – Tarification incitative**

La tarification incitative consiste à faire payer les usagers du service public de gestion des déchets selon les quantités d'ordures ménagères résiduelles qu'ils produisent.

Ce système est promu dans la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015.

Ce mode de tarification répond au principe « pollueur-payeur ». Il incite les usagers au tri et à la réduction des déchets.

L'objectif est la diminution des déchets fixé par la (LTECV). Elle impose au SMECTOM de réduire les déchets non dangereux de Berbiac en passant de 47 000 T en 2010 à 23 500 T en 2025 (en 2021 nous en étions à 43 473T).

Deux modes de financement sont possibles :

☞ Soit la redevance incitative (RI)

☞ Soit la taxe incitative (TEOMi).

*In fine*, le choix de cette redevance va être entériné, le 7 juin, par les délégués du périmètre de collecte du SMECTOM.

Il est acté par le conseil municipal que le délégué (Frédéric JEAN) qui représente la commune au Conseil syndical du SMECTOM, portera son vote pour la redevance incitative.

## 2) Départ à la retraite de Nelson PERIERA

Le 2 mai 2022, la commune a reçu un courrier recommandé stipulant que l'employé des services techniques, monsieur Nelson PERIERA, faisait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Questions :

- 1) Gestion de l'intérim (une entreprise, un CDD, ...);
- 2) Recrutement avec le centre de gestion ;
- 3) Mutualisation avec une autre commune (Crampagna ou Vernajoul); le maire de Crampagna n'est pas opposé à une mutualisation d'autant plus qu'il lui manque actuellement un demi-poste

Dans l'attente d'un positionnement des communes de Crampagna ou de Vernajoul par rapport à un projet de mutualisation, nous essayons de voir une contractualisation en CDD.

Une candidature a été reçue récemment : la personne sera reçue en entretien dès que possible par Denis, Daniel et Frédéric ; si le profil est intéressant, nous envisagerons un CDD d'un mois renouvelable. A défaut, nous ferons appel à une entreprise adaptée pour la gestion des espaces vert communaux.

## 3) SIVE

Présentation par Fabienne VIGNES :

Le 07 Avril, le budget du SIVE a été voté en l'absence de la commune de Saint-Jean de Verges. Le projet de recrutement d'un Cadre B ayant pour missions entre autres la gestion des ressources humaines (le SIVE compte actuellement une vingtaine de salariés), n'a pas abouti, faute de candidats correspondants au poste.

## 4) Révision de la rémunération horaire concernant la convention entre Michel Marty et la Commune

Une convention de prestation de services « Entretien des abords de la voirie communale et de son déneigement » a été conclue, en 2012, entre Michel Marty et la Commune, établissant un montant de rémunération fixé à 50 € HT de l'heure.

La conjoncture actuelle (augmentation du prix du carburant, des pièces, de l'entretien) fait qu'il nous sollicite afin de lui accorder une revalorisation du coût horaire de 5 € HT, soit 55 € HT.

Cette nouvelle tarification est adoptée à l'unanimité. Une délibération et une nouvelle convention seront réalisées.

## 5) Election législative des 12 et 19 juin 2022

Les collèges électoraux sont convoqués pour procéder à l'élection des députés, les 12 et 19 juin 2022.

La permanence doit comprendre au moins 2 élus pour tenir le bureau de vote.

Premier et Deuxième tours

Les tranches horaires :

8h à 10h = Denis Frédéric  
10h à 12h = Anne Quentin  
12h à 14h = Gérard Daniel  
14h à 16h = Muriel Nadine  
16h à 19h = Fabienne Chantal

**6) Aire de jeux pour enfants**

Choix d'un principe d'aménagement avant la réalisation de devis.

Le conseil municipal valide le remplacement à l'identique (ou similaire) du module qui était précédemment en place. Une réactualisation du devis sera demandée à la société Loisirs diffusion avec une mise en place rapide.

**7) Bâche incendie « Col-Del-Fach »**

Initialement demandée à la commune par les pompiers, une bâche de 60 m3 est prévue au « Col-Del-Fach » concernant la défense incendie de la ferme.

Le projet de construction de la nouvelle bergerie et fromagerie –permis déposé en décembre 2021– nécessite la création d'une autre bâche à incendie de 60 m3 car le stockage du foin et de la paille dépasse un certain volume.

Le SDIS a validé le principe d'un seul site, tout en augmentant la capacité de notre bâche, soit 120 m3.

Monsieur Christophe Godel, propriétaire de la fromagerie, a signé le bon pour exécution de 9 788.09 € TTC, auprès de l'entreprise Latré, pour intégrer dans sa prestation ces travaux modificatifs.

**8) Questions diverses :**

- a) Le Foyer Rural demande une subvention exceptionnelle de 1000 € pour compenser les charges incompressibles (assurances, ...) durant les 2 années de sommeil du Foyer en raison de la pandémie, mais aussi en raison de l'inflation importante des prix et des coûts.

Décision : le Conseil municipal vote l'octroi de cette subvention exceptionnelle de 1000 € au Foyer Rural moins une abstention.

- b) Révision tarifaire de Maestria peinture :

La conjoncture, induisant une accumulation de pressions inflationnistes, oblige l'entreprise de fabrication de peinture d'augmenter ses prix, de ses gammes (anticorrosion, bâtiment, routière, sols) entre 5 et 12%, dès le 1 mai 2022.

**Prochain Conseil Municipal le 06 Juillet 2022 à 18h30**

Séance terminée à 21h00

Le secrétaire de séance,

Frédéric JEAN